



224589 - Conseils à celui qui accomplit une bonne œuvre à une fin purement mondaine et ne cherche pas à complaire Allah

question

Voici un phénomène étrange que nous observons ces temps-ci. C'est l'engagement religieux de façade motivé par la recherche de gains matériels. Nombreux fidèles venus prier ne le font que pour formuler des invocations leur permettant d'assouvir leurs besoins charnels, de s'enrichir, de trouver une belle femme et d'autres innombrables parures de la vie mondaine.

Bon nombre d'entre eux, cessent de venir prier, voire renient leur foi quand ils se rendent compte que leur engagement religieux ne leur a rien apporté puisque leur situation matérielle ne s'est pas améliorée durablement.

D'autres cessent de prier après avoir obtenu une part des parures de la vie mondaine. Allah est le garant de l'assistance.

Ni les conseils ni les prêches n'ont aucun effet sur ces catégories de personnes. Elles ne connaissent rien du genre «Apprenez votre religion, assistez aux séances d'instruction afin d'obtenir des gains ici-bas et votre salut dans l'au-delà et d'accéder au paradis et de jouir de bienfaits éternels. »

Nous voulons un conseil conçu pour ces soi-disant engagés et qui soient instructifs pour nous-même et utilisable pour instruire d'autres.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière revêt une grande importance en islam. Elle est l'un des grands piliers de cette religion. Elle permet de distinguer la croyance de la mécréance. C'est pourquoi la persévérance dans son



observance est une marque de la croyance . Plus qu'un simple signe de croyance, son observance assidue se limite pas à un engagement affiché car elle doit traduire la volonté de mettre en pratique l'une des plus importantes composantes de la foi. C'est la meilleure des pratiques des croyants après la prononciation des deux professions de foi.

Pourtant, nous ne nions pas que beaucoup de musulmans tombent dans le chirk bien qu'observant la prière. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit selon un hadith cité par Ibn Madjah et rapporté par Abou Saïd en ces termes : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) arriva auprès de nous au moment où nous parlions de l'Anti-christ... Il nous dit : « Ne voulez-vous pas que je vous parle de quelque chose qui m'inspire plus de crainte sur vous que l'Anti-christ ?- « Si. » avons-nous dit.- « C'est le chirk subtil. C'est comme le fait de prier et d'embellir sa prière devant le regard d'autrui. » Ce hadith est jugé bon par al-Albani dans le *Sahih* d'Ibn Madjah.

En effet, on peut tomber dans le chirk sciemment ou inconsciemment bien qu'observant la prière.

Il a déjà été dit dans la réponse à la question n°[183713](#) que quand on accomplit une bonne œuvre pour un but mondain, et ne tient aucun compte de la vie future, son œuvre n'est pas valide et ne sera pas acceptée aussi longtemps qu'on ne voudra pas complaire à Allah.

L'accomplissement d'une action avec l'intention d'en être récompensé ici-bas et dans l'au-delà ne représente aucun inconvénient.

Celui qui prie pour être vu en prière ou pour qu'on dise qu'Untel est assidu à la prière pour que les gens lui rendent hommage sur cette base, et celui qui prie pour se rapprocher d'Allah de sorte qu'Il lui donne satisfaction dans une affaire puis cesse de prier , et celui qui prie pour obtenir l'amélioration de ses conditions de vie et cesse de prier quand cela tarde à se produire, ceux-là n'ont jamais réellement agi pour complaire à Allah.

L'imam Ahmad (20715) a rapporté qu'Oubay ibn Kaab (P.A.a) a dit que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Apporte à cette Umma (communauté musulmane) la bonne nouvelle qu'elle jouira du splendeur, de la hauteur du rang, de la religion, de la victoire et



de la consolidation de sa position sur terre. Celui d'entre eux qui entretient une action utile dans l'au-delà dans un but mondain, n'aura aucune part de récompense dans l'au-delà. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *Sahih al-Djamie* (2825)

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Celui qui prie pour être récompensé (pécuniairement) ou sert de muezzin pour le même motif n'auront pas de récompense dans l'au-delà pour n'avoir agi que dans un but mondain. Ils n'auront eu que ce qu'ils ont cherché. » Extrait des avis juridiques consultatifs intitulés *Nouroune ala ad-darb* (8/2) selon la pagination de l'encyclopédie numérique *Chamilah*.

En principe, Allah le Très-Haut n'agrée aucune œuvre qui ne soit pas bonne et accomplie pour Lui complaire. Mouslim (2985) a cité un hadith rapporté par Abou Houryrah selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédictio e salut soient sur lui) a dit : « Allah le Très-Haut, la Source de bénédiction a dit : « Je suis assez riche pour n'avoir pas besoin d'associé. Dès lors celui qui accomplit une œuvre dans laquelle il M'associe à un autre, Je laisse l'œuvre à ce dernier. »

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La vraie sincérité dans les actes cultuels réside dans le fait de ne s'y engager que mû par son amour d'Allah le Très-Haut et la vénération qu'on Lui voue et son espoir de jouir de Sa récompense Son agrément. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut dit de Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui et sur ses compagnons et sur les membres de sa famille) : « Muhammad est le Messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. » (Coran, 48 :29)

Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs et traités d'al-Outhaymine (19/21)



Le devoir du musulman est de nourrir l'intention de dédier exclusivement son œuvre à Allah, de viser la récompense dans l'au-delà et de nourrir l'espoir qu'Allah l'assistera dans les affaires de sa vie présente de sorte à ce qu'elle facilite ses affaires religieuses. Allah le Très-Haut dit : «Et cherchez secours dans l'endurance et la Salat: certes, la Salat est une lourde obligation, sauf pour les humbles. » (Coran,2 : 45)

Pour Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) « Allah donne ici à Ses fidèles serviteurs l'ordre de s'armer de patience et de prière afin d'obtenir ce à quoi ils aspirent en matière de biens d'ici-bas et dans l'au-delà. » Extrait du *Tafsir* d'Ibn Kathir (1/251)

Le croyant accomplit ses œuvre pour Allah. Et des intérêts matériels peuvent en résulter grâce à la sincérité qui soutient son entreprise. Allah lui en accorde la belle récompense ici-bas et dans l'au-delà décrite en ces termes : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. » (Coran,16 :97)

Ibn Kathir dit en guise d'explication du verset : « C'est une promesse d'Allah le Très-Haut à l'endroit de celui qui a accompli une bonne œuvre ; Il promet de l'aider à mener une vie heureuse et de lui prodiguer la meilleure récompense dans l'au-delà. La vie heureuse comprend toutes sortes de confort venues de toutes parts. » Extrait du *Tafsir* d'Ibn Kathir (4/601)

Le Très-Haut a dit : « Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de façon convenable; et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah. Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose. » (Coran,65 :2-3). At-Tirmidhi (2465) a cité un hadith rapporté par Anas ibn Malick selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui s'intéresse essentiellement à la vie future, Allah le rend réellement satisfait de ce qu'il possède et concentré , et lui attire des biens matériels sans aucun effort de sa part. Quant à



celui qui s'intéresse exclusivement à ces biens, Allah lui inflige un profond sentiment de pauvreté et de perplexité, et ne lui procure en fait de bien matériels que ce qui lui a été prédestiné. »
Hadith jugé authentique dans Sahih at-Tirmidhi.

Celui qui accomplit une bonne œuvre avec la seule intention d'en être récompensé ici-bas, celui-là n'obtiendra des biens en question que ce qui lui a été prédestinés. Il récoltera dans l'au-delà une perte sèche pour n'avoir pas visé à travers ses actes l'agrément d'Allah. Car tout acte entrepris tout en n'ayant pas à l'esprit l'agrément d'Allah est vain. Sous ce rapport, le Très-Haut dit :
«Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé. Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu.» (Coran, 17 :18-19)

Le Puissant et Majestueux dit ailleurs : « Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future, Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque désire labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui en accorderons de [ses jouissances]; mais il n'aura pas de part dans l'au-delà.»
(Coran,42 :20)

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si on n'est pas animé d'une bonne intention, et si on ne mène pas une bonne action entreprise pour complaire à Allah, l'action devient invalide ou, quand elle n'est conçue pour complaire à Allah, caduque. C'est dans ce sens que le Très-Haut dit : « Vos efforts sont divergents. » (Coran,92 :4) Toutes ces actions sont comme celles des mécréants caduques. » Extrait du recueil des avis juridiques consultatifs (28/129)

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Celui vise à travers son action autre chose que de complaire à Allah puisque son intention exclut la volonté de se rapprocher à Allah et de demander Sa récompense, aura associé un autre qu'Allah dans ses intentions et dans sa volonté. La vraie sincérité consiste à dédier à Allah ses actes, propos, volonté et intention. Voilà la droite religion d'Abraham qu'Allah a recommandé à tous Ses fidèles serviteurs. C'est dans ce sens qu'Il dit : « Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera,



dans l'au-delà, parmi les perdants. » (Coran,3 :85) C'est la religion abrahamique que seuls les peu intelligents ne désirent pas. » Extrait de *al-djawaab al-kaafi*,p.135.

Aussi devrait-on dire à ceux qui prient afin que leurs besoins matériels soient satisfaits :fondez votre pratique religieuse sur la crainte d'Allah. Craignez Le intensément. Sachez que quand œuvre pour complaire à Allah, on jouira des bienfaits ici-bas et dans l'au-delà. Quand on ne cherche pas à complaire à Allah puisqu'on ne désire que les biens matériels éphémères, on n'en obtiendra que ce qui nous a été prédestinés. Et l'œuvre accomplie s'avérera désastreuse pour son auteur ici-bas et dans l'au-delà. »

On doit dire à celui renie sa foi ou abandonne la prière et les actes de piété, quand il n'obtient pas ce qu'il cherche :évite d'adorer Allah sur la base d'un calcul de sorte que si on obtient du bien on persévère et si on rencontre un malheur, on s'apostasie et fait marche arrière. Sous ce rapport, Allah le Très-Haut a dit : «Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquilisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) de l'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente ! » (Coan,22 :11)

Cheikh as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Autrement dit : il y a des gens faibles parce que non imprégnés profondément par la foi (quand ils en obtiennent un bien, ils restent rassurés) : quand ils en tirent une substance abondante et ne subissent aucun malheur, ils se réjouissent non de la foi mais du bien obtenu grâce à sa pratique. Celui qui se comporte ainsi peut être mis à l'abri par Allah et épargné de troubles de nature à le détourner de sa foi. (Quand un malheur l'atteint) : un malheur le frappe ou il perd un être cher (il renie sa foi), d'où une double perte subie ici-bas et dans l'au-delà. » Extrait du *Tafsir* de Saadi,p.534.

Pour en savoir davantage, voir la réponse à la question n°[14258](#) .

Allah le Très-Haut le sait mieux.